

L'ENTRAIDE



BULLETIN d'INFORMATIONS

SECTION du RHÔNE

Cercle des Officiers - Quartier Général Frère

27, avenue Leclerc - 69998 LYON Armées



Décembre 1995

N° 8

SOMMAIRE :

- Le mot du Président E. ALLÈGRE.
- C.R. de l'Assemblée Générale du 18/11/95 par M. R. BAYET.
- Rapport d'activité 1995 par le Secrétaire Général M. A. OTT.
- Rapport financier par M. J.C. HERMANN Trésorier de la Section.
- En passant par la Lorraine... par M. Robert GAUTHIER agrégé de l'Université
- Nouveaux droits pour les anciens militaires.

Annexe : Mise à jour n°3 de l'annuaire 1995.

Le mot du Président

Il apparaît nécessaire de rappeler le fonctionnement de la Section du Rhône.

Le premier lundi de chaque mois le Bureau se réunit pour faire le point de la situation des effectifs, de l'activité et d'éventuels projets de réunion. Deux fois par an tous les présidents de Comité et leur adjoint se réunissent pour être informés des orientations sur le plan national.

Cette façon de procéder permet des contacts nombreux et enrichissants en raison de la diversité des origines et des activités très variées des membres de notre Société.

Le bulletin de liaison est votre bulletin ; au fil des années il semble qu'il soit efficace pour maintenir la cohésion dans la Section. Si le tableau des effectifs peut paraître ingrat il n'en est pas moins nécessaire pour suivre la bonne marche de la Section.

Les effectifs demeurent stables au prix d'efforts considérables grâce au travail de BURSTERT et de OTT. Dans notre département nous devrions être plus de 2 000, je ne ferai pas d'autre commentaire.

Notre Société développe des liens qui vont parfois jusqu'à l'amitié. L'aide matérielle et morale se manifeste par des prêts d'honneur sans intérêt, des allocations ordinaires ou de décès, des bourses d'étude pour les enfants. Il est envisagé de créer un comité des dames pour les visites à domicile ou à l'hôpital.

Certains articles des statuts appellent des modifications pour éviter des débats inutiles de mauvais aloi pour les élections au conseil d'administration. Les présidents de Section devraient bénéficier d'autant de pouvoirs qu'ils ont de membres dans leur Section et à jour de leurs cotisations.

Il est nécessaire d'avoir présents à l'esprit les trois mots Honneur, Entraide, Patrie qui rendent vivante la Légion d'Honneur, assurant ainsi sa pérennité comme cela a été bien montré au cours d 2 Empires, 3 Royautés et 5 Républiques

E. ALLÈGRE

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 18/11/95 par R. Bayet

Le Président Edouard ALLÈGRE ouvre l'Assemblée Générale en remerciant les nombreux légionnaires présents et en commentant les activités de la Section du Rhône : réunions mensuelles du bureau, assemblées trimestrielles des présidents et adjoints des comités, action sociale et d'entraide, participations aux manifestations officielles, etc. Il rend hommage au travail du Secrétaire Général André OTT et du Colonel Jacques BURSTERT. Il précise que les effectifs de la Section restent stables : 1100 membres en chiffres ronds, mais qui pourraient être doublés si tous les décorés de la Légion d'Honneur rejoignaient notre association. Il conclut en disant sa confiance et sa foi dans notre Ordre National qui a traversé deux Empires, trois Royautés et cinq Républiques.

A la demande du Président, le Magistrat Général DENIS, Vice Président de la Section et Membre du Conseil d'Administration National, prend la parole pour excuser le Médecin Général RONFLET, Président National de notre Association, qui a toujours été présent aux assemblées générales annuelles de la Section du Rhône, mais qui, hospitalisé, a dû cette année le déléguer pour représenter le Bureau National à nos assises annuelles. Il rend compte des travaux de la direction nationale de notre Association qui rassemble plus de 60 000 légionnaires en soulignant les possibilités d'évolution dans l'avenir : modifications des statuts, élection d'un nouveau Président par suite de la démission du titulaire actuel pour raison de santé, projets de réunions de Sections au niveau régional.

Le Secrétaire Général André OTT présente son rapport annuel, en résumant les activités de la Section et le long travail qui a permis l'édition d'un nouvel annuaire de notre organisation. Il salue la remise de la Légion d'Honneur à douze anciens combattants de la guerre de 1914-1918 à la Préfecture du Rhône, en présence de notre Président et de notre Drapeau, par M. Paul BERNARD, Préfet du Rhône, Préfet de la Région Rhône-Alpes, qui a exalté le courage et l'esprit de sacrifice de toute une génération, au début de notre siècle. Il présente ensuite le programme des activités pour l'année à venir avec la Messe de la Légion d'Honneur le 17 mars 1996 et la prochaine Assemblée Générale le samedi 30 novembre 1996.

Le Trésorier Général Jean-Claude HERMANN commente ensuite son rapport financier annuel devant l'Assemblée qui l'approuve avec le rapport moral du Secrétaire, à l'unanimité et sans observation.

Après une brève interruption de séance, le Président ALLEGRE accueille les personnalités et notamment : M. Paul BERNARD Préfet du Rhône, Préfet de la Région Rhône-Alpes, M. le Général Claude GENEST, Gouverneur Militaire de LYON, M. le Recteur Claude BANCEL, Chancelier des Universités, Mme DESBAZEILLES, Maire du 7^{ème} Arrondissement représentant M. Raymond BARRE Maire de LYON, Mme ANDRÉ, Conseiller Général déléguée par M. MERCIER Président du Conseil Général, M. Gilbert CHABROUX, Sénateur du Rhône, Maire de VILLEURBANNE, etc.

Conformément à la tradition, il est procédé, sur rapport présenté par l'Inspecteur Général GAUTHIER, à la remise du Prix annuel de la Légion d'Honneur attribué cette année à Magali JAILLET élève du Lycée Claude Bernard de VILLEFRANCHE sur SAÔNE qui a obtenu la mention « très bien » au baccalauréat et est actuellement élève du Lycée du Parc de LYON en hypocagne. A noter que la mère de la lauréate, aujourd'hui Professeur agrégé, a obtenu cette même récompense en 1969.

Des applaudissements unanimes témoignèrent de l'accord de l'assemblée pour féliciter la jeune étudiante qui reçut un magnifique ouvrage sur l'Ordre de la Légion d'Honneur et un chèque de 5 000 francs.

Le Préfet Paul BERNARD, au début de son allocution, présenta ses compliments à la lycéenne et se félicita de pouvoir, cette année comme les précédentes, s'adresser aux membres de l'Ordre National

de la Légion d'Honneur. Il traça un tableau très documenté de la situation de notre Région et de notre Pays qui se heurtent à des difficultés certaines mais qui disposent de possibilités de redressement dans les années à venir. Il rappela la grande peur de l'an 1000 qui avait effrayé nos ancêtres et demanda que les

Français abordent avec courage et lucidité le prochain millénaire. Des réformes sont, sans aucun doute, nécessaires et des efforts seront demandés à tous. Notre nation a fait face, dans le passé, à des épreuves cruelles qu'elle a surmontées. A côté des éléments de légitime inquiétude, il existe indubitablement des voies qui doivent fortifier notre volonté et guider notre espérance et notre foi dans notre avenir. Il conclut en déclarant : « Il faut prendre la France en mains et à cœur ».

Le Président ALLÈGRE se félicita de la haute tenue de l'assemblée générale et remercia les personnalités présentes et les légionnaires venus nombreux à nos assises annuelles avant de prononcer la clôture des débats.

Un apéritif amical fut offert à tous les participants qui se dirigèrent ensuite dans la grande salle à manger du Cercle des Officiers où fut servi un excellent repas gastronomique apprécié par tous les convives.

Rapport d'activité 1995 par A. Ott

Monsieur le représentant du Président National, mon Général,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, chers amis,

L'an passé à la même époque, nous nous félicitons d'être plus nombreux que les années précédentes à cette manifestation annuelle qu'est notre assemblée générale. Cette année nous constatons que les efforts entrepris tout au long des douze mois écoulés par l'équipe responsable de la Section ont porté leurs fruits, que tous ceux ayant œuvré pour cela en soient remerciés.

Ce n'est pas suffisant, malgré les 385 pouvoirs en notre possession et le nombre de présents, le travail de quelques-uns doit être complété par celui de tous.

Il faut solliciter les personnes décorées de la Légion d'Honneur pour qu'elles rejoignent notre Société.

En unissant nos efforts nous parviendrons à avoir une Société plus forte et plus homogène.

Cette volonté commune d'agir nous permettra une solidarité, une entraide beaucoup plus importante que celle connue actuellement ; de nombreuses lacunes sont encore à combler.

Nous comptons sur la participation de chacun pour accomplir cette tâche dans un esprit de dialogue et de relations amicales. Les responsables de votre Section sont à votre disposition pour vous aider, n'hésitez pas à contacter vos Présidents de Comités, leurs Adjoints, ainsi que les membres du Bureau.

Activités de la Section :

Nous ne reviendrons pas sur le détail des activités de la Section et des Comités, celles-ci ayant été largement diffusées dans les bulletins n° 6 et 7 de « L'ENTRAIDE » de décembre 1994 et juillet 1995.

Pour le 2^{ème} semestre il nous faut ajouter la sortie du Comité n°13 (Rillieux) au Parc de Courzieu. Ce fut une journée parfaitement réussie. Merci à M. GAUTHIER et à son équipe pour l'organisation et la convivialité de cette réunion.

Comme vous avez pu le constater à la lecture des deux bulletins mentionnés ci-dessus, quelques Comités seulement ont eu une activité dans le sens souhaité, « rassembler, faire connaître entre eux leurs Sociétaires ». Il serait souhaitable qu'au cours de l'année 1996, les Comités étant en mesure de réunir leurs membres le fassent.

Cette année a vu la diffusion de l'annuaire des membres de la Section., il semble avoir été très bien accueilli par l'ensemble des Sociétaires. Des modifications y ont été apportées suite à vos remarques et diffusées dans l'Entraide n° 7. Si vous constatez d'autres erreurs n'hésitez pas à nous les signaler. Nous avons malheureusement remarqué qu'un nombre important de Sociétaires n'ont pas suivi notre demande de participation financière, peut-être se figurent-ils que les frais attachés à ce travail nous ont été offerts, ce n'est pas le cas. S'ils se reconnaissent qu'ils sachent qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, leur chèque sera le bienvenu pour les finances de la Section. A coté de ces défaillants nous tenons à remercier ceux qui ont bien voulu majorer spontanément le montant de cette participation.

L'ENTRAIDE votre bulletin d'informations. Selon les échos bien des Sociétaires s'y intéressent pour les précisions données sur la vie de la Section, d'autres uniquement pour la page historique ou la petite histoire. Il faut savoir que la rédaction et la diffusion de celui-ci sont un travail très important accompli par quelques-uns seulement, travaillant avec plaisir et enthousiasme pour en rendre la lecture vivante et agréable. De gros efforts restent à faire, contribuez à sa rédaction, après tout ce bulletin est le vôtre.

L'entraide financière et morale :

Sur le plan financier, au cours de cette année, nous sommes intervenus pour un montant de 34.000 francs en allocations décès délivrées par le Siège, auquel il faut ajouter une aide d'urgence de 2.000 francs apportée, du jour au lendemain, à une personne se trouvant en difficulté. Un prêt d'honneur, de 20.000 francs, a également été accordé.

Sachez qu'il nous est possible d'agir très rapidement, n'hésitez pas à nous contacter, si des personnes en difficulté vous sont signalées, ne restez pas indifférents et réagissez selon la situation.

Ceci vaut pour des aides financières, mais l'est également pour l'aide Morale pouvant éclairer la personne ou la famille sur certains problèmes qui se posent à elles et les aider à faire une synthèse réaliste de leur cas ; nous savons que chaque situation particulière est parfois difficile à résoudre, un avis ou suggestion désintéressés venant de l'extérieur peuvent apporter un éclairage neuf. Pour cela il faut vous adresser au Médecin Colonel BOUDET, chargé de l'information médico-sociale pour la Section du Rhône auprès des personnes âgées.

Quand et comment ?

par téléphone au 78 36 03 01 aux heures de repas, ou
par lettre en exposant le cas de la personne en difficulté,
au 10 rue des Tourelles 69005 LYON.

Nous signalons que le lit qui nous est réservé à la Maison de Retraite St Vincent à Givors peut être utilisé, car il est inoccupé depuis plusieurs années.

Suivi de l'Assemblée Générale de Toulon :

Le Magistrat Général DENIS dans son compte-rendu paru dans l'Entraide n° 7 faisait état de la création d'une Commission de Communication et d'une Commission du Patrimoine. Dans sa séance du 22 juin 1995 le Conseil d'Administration a donné mandat et la composition de chacune des dites Commissions.

Monsieur l'inspecteur général des finances BLANC devient le président de la Commission Patrimoine dont le mandat est la surveillance permanente et la gestion du patrimoine. Cette Commission comprend en outre six membres.

Monsieur le Général DEKEISTER, administrateur, devient le Président de la Commission Information-Communication dont le mandat est d'examiner l'état de la communication dans la Société et de proposer toute mesure en vue de pallier les insuffisances. Cette Commission comprend en outre huit membres dont le Général BERTRAND.

Une étude de modification des statuts est prévue au cours de l'année 1996. Un calendrier pour son élaboration, s'échelonnant jusqu'en mai 1996, a été établi.

En août 1996 les propositions établies pour ces modifications seront publiées dans la Cohorte que tout sociétaire reçoit gratuitement.

Une Assemblée Générale extraordinaire, pour les entériner, se tiendra le 15/10/96 et éventuellement le 16/10/1996.

Cohorte :

A partir du 1^{er} semestre 1996 nous disposerons de quelques exemplaires supplémentaires de la Cohorte permettant ainsi une diffusion auprès des autorités du département afin d'attirer leur attention sur les buts et les actions de notre Société. Les nouveaux nommés, susceptibles de nous rejoindre, seront aussi servis.

Mémoire :

Il y a une semaine nous avons honoré nos anciens, les poilus de la grande guerre 14/18. A tous ces survivants la croix de chevalier de la Légion d'Honneur fut remise dans le grand salon de la Préfecture. En présence des présidents des associations et des familles, douze récipiendaires furent décorés par M. le préfet Paul BERNARD, le Général GENEST Gouverneur Militaire et le Général LORANT Commandant la Gendarmerie.



M. Montet vient d'être décoré par M. Ott

Monsieur le Préfet avait souhaité la présence des personnalités de la Société et de son drapeau. Il faut noter que ce fut le seul à être présent à cette cérémonie.

C'est un honneur pour notre Section d'avoir été invitée à cette réunion.

De plus, ont été décorés par des membres de la Section du Rhône à leur domicile :

Messieurs PONTET	par le Professeur ALLÈGRE,
MONTET	par Monsieur OTT
JACQUEMETTON	par le Colonel GIOT
BRASCH	par Monsieur BAYLE
CUBLIER	par le Chef d'Escadron J.PIVOT

Le 11 décembre, en la Mairie de Saint-Genis-Laval, Monsieur Daniel BANCEL recteur de l'Académie de Lyon a remis, à Madame Lucette LA COUTURE du Comité 11, la cravate de Commandeur de l'Ordre des palmes académiques.

Prix scolaire de la Légion d'Honneur :

Le Président ALLÈGRE a remis le prix à Mademoiselle Magali JAILLET élève du lycée Claude Bernard de Villefranche-sur-Saône. Monsieur GAUTHIER Inspecteur général de l'Instruction Publique, chargé de la recherche d'un candidat, a présenté la récipiendaire.

Nécrologie :

Il y a quelques semaines nous avons perdu un sociétaire mais surtout un ami, une figure du monde combattant en la personne de Jean ALLAIX. C'était un ancien de la guerre 14/18, ayant participé à la bataille de Verdun, Président de l'Association des anciens ayant vécu ce drame. Il nous a quittés au seuil de sa 100^{ème} année qu'il aurait atteinte le 29 novembre.

Nous avons appris le décès de notre ancien Secrétaire Général et Vice Président le Colonel LORGEUX.

Dernière minute : nous venons d'apprendre le décès subit, le 16/12, du Général PIATON, Président du Comité du 4^{ème} arrondissement.

Aux familles de ces disparus nous présentons nos plus sincères condoléances et les assurons de notre sympathie.

Cotisations :

A l'attention de ceux qui ne l'ont pas encore acquittée nous rappelons que la date limite du règlement était le 31 juillet dernier.

Son montant est de 120 francs et de 60 francs pour les veuves de légionnaires.

L'abonnement à la Cohorte est fixé à 50 francs seulement. Il est facultatif mais nous vous suggérons vivement d'y souscrire.

Effectifs :

A ce jour ils sont stables par rapport au compte-rendu de l'an dernier, malgré une perte de 10 sociétaires pour non-paiement de cotisation. Notre chiffre global atteint 1109 adhérents contre 1113 l'an passé, d'où une perte de 4 sociétaires.

La répartition est la suivante :

Nouveaux adhérents	43	Décès	41
Arrivés d'autres sections	12	Mutés hors Section	19
Réintégrations	19	Démissions	5
		Non-paiement	5
		N.P.A.I.	3
	---		---
	74		78
			Pertes = 4

Il faut espérer tenir le cap dans l'avenir.

Nous avons de gros efforts à effectuer en matière de recrutement. Ce n'est pas facile mais il faut le vouloir et nous atteindrons le but fixé.

Pour l'avenir :

Pour l'année 1996 nous vous invitons à noter les points suivants :

Dimanche 17 mars : Messe de la Légion d'Honneur au Sanctuaire de Saint Bonaventure, organisée conjointement avec nos amis D.P.L.V.

Jeudi 30 mai : il est envisagé d'effectuer un voyage d'une journée. Deux destinations sont à l'étude :

- La Bourgogne méconnue (AUTUN)
- Une croisière en ARLES.

Samedi 30 novembre : Assemblée générale de la Section.

Comme habituellement les membres du bureau se réuniront tous les premiers lundis du mois.

Les réunions des Présidents de Comités et de leurs adjoints se feront aux dates déjà précisées le 10 octobre dernier (07/02, 05/06, 16/10).

L'Assemblée Générale Nationale se tiendra le 19 avril au Cercle National des Armées, place Saint-Augustin à PARIS.

Pouvoir : A ce jour nous sommes en possession de seulement 90 pouvoirs pour vous représenter, à Paris, c'est bien peu compte tenu de notre effectif (1109). Le pouvoir à nous adresser a été diffusé dans le numéro de la Cohorte du mois d'août adressé à tous les adhérents qu'ils soient abonnés ou non. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, remplissez le bulletin et adressez le nous sans délai.

Changement d'adresse :

En cas de modification de votre situation n'omettez pas de nous le signaler, dès que possible.

Modifications de l'organigramme :

Délégué de Section, prix scolaire annuel de la Section :

Monsieur Robert GAUTHIER Inspecteur Général de l'Instruction Publique (H.)

Lyon 3^{ème} Arrondissement C03 :

Adjoint : supprimer Monsieur Henri RIEUL démissionnaire.

Lyon 8^{ème} Arrondissement C08 :

Président : Monsieur Paul BAYLE
en succession du Commissaire Colonel ALBERT démissionnaire.
Adjoints : Monsieur Robert BATAILLY maintenu,
Monsieur le Colonel (E.R.) Roland MINODIER nouvel arrivant.

Tarare C15 :

Président : Monsieur le Colonel (E.R.) Jean René GIOT
en succession de Monsieur Maurice ROETING décédé.
Adjoint : Monsieur le Colonel (E.R.) Pierre BISUEL.

Rapport financier du trésorier par J. C. Hermann

Rapport sur les comptes de la Section du Rhône de la S.E.M.L.H.

Période du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1995.

Recettes		Dépenses	
Dons de Sociétaires	2 595,00	Prix Légion d'Honneur	5 450,00
Repas A.G. et voyages	52 700,00	Repas A.G. et voyage	52 105,00
Produits financiers	1 206,71		
Publicité annuelle (recettes annonceurs)	202 824,90	Publicité annuelle (versement à l'agence)	151 833,70
Participation envoi annuelle	2 110,00	Envoi annuelle	10 320,00
		Frais de fonctionnement (timbres, papier, impression, téléphone etc.)	48 446,58
Total :	261 436,61	Total :	268 155,28

EXCÉDENT DE DÉPENSES :

6 718,67

NOS AVOIRS

	<u>Au 01/07/1994</u>	<u>Au 30/06/1995</u>
Chèques postaux	43 763,64	35 838,26
Caisse Nationale d'Epargne	26 815,92	28 022,63
	-----	-----
	<u>70 579,56</u>	<u>63 860,89</u>

La diminution de nos avoirs (soit 6 718,67 francs) correspond à l'excédent de dépense.
Cette diminution sera résorbée par l'attribution de l'allocation en cours de mise en place.

EN PASSANT PAR LA LORRAINE.....

Eléments d'un exposé donné dans le cadre d'une association, à l'occasion d'une visite en Lorraine, pour laquelle il parut opportun de proposer le rappel de faits importants de l'histoire de cette région, avant et après sa réunion à la France.

Pays de la Moselle et de la Meuse, enjeu séculaire entre les voisins de l'Est et de l'Ouest, contrée très souvent dévastée par les guerres, province française à la fin de l'Ancien Régime, et de nos jours région, la Lorraine tient une grande place dans la conscience collective des Français ; son nom évoque Jeanne D'Arc, Maurice Barrès, Verdun 1916, mais aussi la puissance industrielle constituée naguère par la houille et la métallurgie.

Trois traits peuvent la caractériser :

- Partie orientale du Bassin Parisien, relevée au contact des Vosges, succession de plateaux de roches sédimentaires où l'érosion a déterminé des reliefs de côte (cuestas) : côte de Moselle, Hauts de Meuse, Barrois.

- Zone de contacts, en raison de la facilité de passage, propice aux invasions. Après la forte présence de l'empire romain, où Toul et Metz jalonnaient la route militaire de Lyon à Trèves, les invasions dès le III^{ème} siècle firent reculer l'influence gallo-romaine, et l'implantation des Francs Ripuaires, au V^{ème} siècle, entraîna l'établissement de la langue germanique qui domine dans le Nord et l'Est de la contrée, partage linguistique maintenu jusqu'à nos jours.

- Historiquement, ce pays qui a été étroitement mêlé à notre histoire nationale depuis le Moyen-Age, n'est devenu totalement français qu'en 1766.

Le berceau de la dynastie carolingienne

Après la mort de Clovis (511) qui avait réussi à dominer toute la Gaule, les Mérovingiens, ses successeurs, furent en majorité (Dagobert excepté) des princes faibles et sans autorité. Cette décadence entraîna la scission du royaume franc en quatre parties ; celle du nord-est, l'Austrasie, vit l'ascension d'une famille énergique et habile, les Pépinides, qui s'imposèrent dans les fonctions de Maires du Palais et s'emparèrent de la réalité du pouvoir. Après Pépin de Herstal et Charles Martel, Pépin le Bref parvint à dominer l'ensemble du royaume franc et à s'en faire proclamer ROI (751). Il avait ainsi ouvert la voie à son fils Charles, dont le génie politique le fit appeler le Grand ou Charlemagne.

Au prix de nombreuses campagnes, Charlemagne étendit son pouvoir sur toute l'Europe occidentale, de l'Elbe à l'Ebre et de la mer du Nord à l'Italie centrale. Ayant soutenu le pouvoir temporel du Pape, il fut couronné par lui empereur d'Occident à la Noël de l'an 800. Placés au cœur de l'empire carolingien, les pays mosellan et mosan participèrent à la renaissance religieuse et culturelle de cette période, avec des écoles célèbres à Toul et à Metz.

Le nom de Lotharingie apparaît avec les partages de l'empire entre les fils de Louis le Pieux, lui-même fils de Charlemagne. Au partage de Verdun (843), l'aîné, Lothaire I^{er}, s'attribua la partie médiane qui s'étendait de la Mer du Nord à Rome ; mais après lui, son fils Lothaire II conserva seulement le pays entre Rhin, Meuse et Escaut ; ce fut le « Lotharii regnum » d'où Lotharingie, Lothringen, Lorraine.

Entrés dans la mouvance germanique, les pays mosellan et mosan furent un enjeu.

Partagée au IX^{ème} siècle entre Charles le Chauve (Toul et Verdun) et Louis le Germanique (Metz, Thionville), entièrement absorbée au début du X^{ème} siècle par le royaume de Germanie, la Lotharingie fut dès lors considérée par les rois de France comme une marche à conquérir.

Vassaux du Saint-Empire-Romain-Germanique (créé en 962 par Otton le Grand) le duché de Lorraine, le comté de Bar connurent une relative prospérité, avec le commerce de sel du Saulnois et les vins de Moselle. Les évêchés de Metz, Verdun, Toul devinrent des puissances territoriales influentes et convoitées.

Au XIII^{ème} siècle, Nancy était moins importante que Saint-Nicolas-de-Port, prestigieux pèlerinage ; Metz qui avoisinait 30 000 habitants, était la seule ville comparable à celles des Flandres et d'Italie.

Sur les pays lorrains s'exerçaient les influences rivales de la France, du Saint-Empire et du duché de Bourgogne.

C'est ainsi qu'en 1301, le comte de Bar se reconnut vassal du roi de France pour ses territoires situés à l'Ouest de la Meuse.

Au XV^{ème} siècle, le duc de Bourgogne Charles le Téméraire tenta la conquête du duché de Lorraine pour réaliser la continuité territoriale entre ses possessions bourguignonnes et flamandes. Les Bourguignons occupèrent Nancy

en 1475, mais le duc de Lorraine René II les refoula et Charles le Téméraire trouva la mort devant la ville le 5 janvier 1477, événement dont Nancy conserve vivace le souvenir.

L'élimination du duc de Bourgogne était de première importance pour la France, car Louis XI en profita pour enlever à Marie de Bourgogne, fille du Téméraire, le vaste et riche duché de Bourgogne (Dijon), pièce maîtresse de son héritage.

Au XVI^{ème} siècle, deux épisodes lorrains :

Ce fut d'abord la mainmise de la France sur les trois Evêchés, Metz Toul et Verdun. En conflit presque continu avec l'empereur Charles-Quint, François I^{er}, bien que souverain catholique, apporta son soutien aux princes allemands convertis au luthéranisme.

Ceux-ci reconnurent à son successeur Henri II le droit d'occuper les Trois Evêchés, sous la suzeraineté devenue toute théorique de l'empereur (1552). Charles-Quint réagit en assiégeant Metz, qui fut défendue par François de Guise, qui y soutint « le plus beau siège qui fût jamais » (Brantôme). La complète souveraineté française ne fut admise qu'aux traités de Westphalie (1648).

Dans la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle, une grande famille Lorraine, les Guise, fut étroitement mêlée aux guerres de religion. François, duc de Guise, valeureux homme de guerre, prit parti contre les protestants. Son fils Henri, duc de Guise, fut un des responsables du massacre de la Saint-Barthélémy, puis il prit la tête de la Ligue catholique. Très populaire, surtout à Paris, il mit en péril l'autorité royale, si bien qu'Henri III le fit assassiner à Blois, ainsi que son frère Louis, Cardinal de Lorraine (1588).

La réunion de la Lorraine à la France :

Pendant la Guerre de Trente ans (1618-1648), la France, alliée de la Suède, occupa la Lorraine dont le duc Charles IV avait pris le parti de l'empereur Habsbourg, mais elle dut y renoncer aux traités de Westphalie ; en revanche, elle obtenait d'annexer l'Alsace, ce qui faisait apparaître la Lorraine comme une enclave dont la possession était bien tentante.

Ce n'est que sous le règne de Louis XV qu'un arrangement strictement diplomatique permit la réunion. Comme son père Léopold, le duc François III cherchait à troquer la Lorraine contre une principauté moins exposée, et, devenu l'époux de Marie-Thérèse d'Autriche, fille de l'empereur, il convoitait le grand duché de Toscane relevant de la mouvance des Habsbourg. En 1738, par l'entremise de Louis XV, il céda ses droits sur la Lorraine et le Barrois à Stanislas Leszczyński, beau-père du roi de France et roi évincé du trône de Pologne ; à la mort de Stanislas, le tout reviendrait à la France, ce qui advint en 1766. Il est bon d'ajouter que François III devint empereur en 1745 sous le nom de François I^{er} de Habsbourg-Lorraine, et que parmi ses enfants figure Marie-Antoinette, épouse de Louis XVI.

Le XVIII^{ème} siècle fut pour la Lorraine une période de brillante civilisation, grâce au mécénat de Léopold et de Stanislas. Léopold fit appel à Jules Hardouin-Mansart et à son élève Germain Boffrand ; il fit de Lunéville sa résidence principale et y réalisa un petit Versailles : château et parc des bosquets ainsi que l'église Saint-Jacques, de style baroque.

Stanislas régna mais ne gouverna point, laissant les tâches du pouvoir à un chancelier désigné par la France ; il s'entoura d'une cour brillante et transforma Nancy, grâce à Emmanuel Héré qui réalisa l'harmonieux ensemble réunissant la place Royale, l'arc monumental et la place de la Carrière, avec les grilles de fer forgé de Jean Lamour.

Nancy bénéficia, comme Metz, de la création d'une académie de lettres, arts et sciences, et du transfert de l'université de Pont-à-Mousson, créée au XVI^{ème} siècle dans le cadre de la Contre-Réforme catholique.

XIX^{ème} et XX^{ème} siècles - Malheurs et puissance de la Lorraine :

En première ligne comme l'Alsace, - Vauban disait au XVIII^{ème} siècle « Metz défend l'État » - la Lorraine a souffert des guerres de la Révolution et du 1^{er} Empire ; elle a été gravement éprouvée par les défaites françaises de 1871 et 1940.

Au traité de Francfort (1871), sur le conseil de Bismarck et du grand état-major, l'empire allemand annexa non seulement les arrondissements germanophones, mais aussi Metz et une partie du bassin minier, ainsi que l'Alsace. Après vingt ans de refus et d'attente d'une revanche qui paraissait lointaine, les Lorrains acceptèrent de participer aux élections, où le bloc lorrain, fidèle à la France, eut longtemps une très forte majorité ; c'est seulement après 1900 que quelques autonomistes figurèrent dans l'assemblée régionale et au Reichstag.

Pendant la première guerre mondiale, le secteur de Verdun, situé en position de charnière dans l'ensemble du front, fut le lieu d'une gigantesque bataille de février à juillet 1916. Mettant à profit les difficultés d'approvisionnement de Verdun (la vallée de la Meuse était coupée par le saillant allemand de Saint-Mihiel) Falkenhayn espérait épuiser l'armée française par une bataille d'usure. Mais sous le commandement du général Pétain, tous les assauts furent repoussés, au prix d'énormes pertes de part et d'autre.

Rétablie dans l'unité française en 1918, la Lorraine retrouva tout son potentiel économique : la houille et la carbochimie, la sidérurgie à son apogée avec 8 millions de tonnes de fonte et 6 millions de tonnes d'acier en 1928 ; l'industrie chimique à partir des Salines de Dombasle (Solvay), le bois et la papeterie des Vosges (Epinal), le textile, la cristallerie (Baccarat), la céramique (Sarreguemines).

Deuxième guerre mondiale : l'offensive allemande du 10 mai 1940, négligeant la ligne Maginot, parvint rapidement à isoler la Lorraine et Metz fut occupée le 19 juin. Le groupe d'armées encerclé livra d'héroïques combats jusqu'à l'armistice du 23 juin, au-delà duquel quelques ouvrages de la ligne Maginot résistèrent encore quelques jours.

Le nord de la Lorraine, ainsi que l'Alsace, fut de nouveau annexé par l'Allemagne. La Moselle fut réunie à la Sarre et au Palatinat pour former le GAU WESTMARK. L'administration allemande effectua une vaste opération de colonisation : expulsion de francophones, installation de populations allemandes, intense propagande pour tenter d'intégrer le pays à l'économie et à la société allemandes. La résistance mosellane à cette politique d'assimilation fut confrontée à la répression policière et à des mesures de déportation (30 000 en 1943).

Gravement meurtrie par trois guerres en moins d'un siècle, la Lorraine a subi plus récemment les douloureux effets de la crise charbonnière et de la réduction drastique de la sidérurgie, avec les conséquences sociales d'une brutale conversion de son économie.

Le patrimoine lorrain.

L'architecture religieuse est généralement gothique : Saint-Etienne de Metz, Saint-Etienne de Toul. La basilique de Saint-Nicolas-de-Port est de style gothique flamboyant.

Deux traits dominent l'architecture civile : l'influence louis-quatorzienne à Lunéville, la beauté de l'urbanisme du XVIII^{ème} siècle à Nancy.

En peinture, on retient surtout au XVII^{ème} siècle les oeuvres de Georges de La Tour et de Claude Gellée, dit le Lorrain, ainsi que les célèbres gravures de Jacques Callot (les gueux, les misères de la guerre) ; et au XIX^{ème} siècle, Jean-Baptiste Isabey, peintre et miniaturiste.

Un très grand sculpteur fut au XVI^{ème} siècle, Ligier Richier, de Saint-Mihiel, dont les oeuvres sont d'un réalisme poignant (le gisant de Philippe de Gueldre dans l'église des Cordeliers de Nancy).

Au tout début du XX^{ème} siècle, l'Art Nouveau s'exprima dans plusieurs domaines ; les architectes privilégièrent, pour les maisons particulières, les lignes courbes des portes et fenêtres et les balcons de bois. Sous l'impulsion d'Emile Gallé qui créa en 1901 « l'Alliance pour les industries d'art », l'Ecole de Nancy réunit des maîtres-verriers, des ébénistes, des céramistes, Grüber, Majorelle, Daum.

Maurice Barrès (1862-1923), romancier, essayiste, journaliste, a dominé la littérature française de la fin du XIX^{ème} siècle à 1914 ; parangon du patriotisme, il fut le chantre des provinces perdues en 1871 (« la colline inspirée » - 1913).

Les grands personnages.

D'abord Jeanne D'Arc, héroïne et sainte du XV^{ème} siècle qui voua sa vie à « bouter les Anglais hors de France ».

Parmi les hommes d'État, Jules Ferry († 1893) dont le nom reste moins attaché à l'expansion coloniale qu'à la création de l'école publique, obligatoire et laïque ; Raymond Poincaré († 1934) président du Conseil en 1912, Président de la République de 1913 à 1920 ; André Maginot, ministre de la III^{ème} République qui fit réaliser avant 1939 la célèbre ligne fortifiée sur notre frontière du Nord-Est.

Pour conclure on peut évoquer la grande figure de Robert Schuman (1886-1963), initiateur avec Jean Monnet de l'idée d'union européenne et de la communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A. 1951) : né au Luxembourg, formé dans le système scolaire allemand avant 1914, homme politique français, il peut être considéré comme le lotharien du XX^{ème} siècle.

Robert GAUTHIER agrégé de l'Université,
Inspecteur Général de l'Instruction Publique (H.)

**DE NOUVEAUX
DROITS
POUR LES
ANCIENS
MILITAIRES**



Renseignez-vous auprès de la 
Mutuelle Nationale de Retraite des Anciens Combattants
12, avenue Vauban 83000 Toulon
Tél. 94 22 22 06 Fax 94 91 16 13 

Étude personnalisée gratuite sur simple appel ou par correspondance

La loi du 04 février 1995 (J.O. du 15/02/95) a étendu à tous les militaires (et anciens militaires) les dispositions précédemment réservées aux Anciens Combattants d'A.F.N.

Sont concernés par ces dispositions tous nos camarades qui étaient en activité de service dans les territoires concernés par les derniers conflits : Guerre 39/45, Guerre d'Indochine, Guerre d'Algérie (présents en Tunisie après le 01/01/52, au Maroc après le 01/06/53, en Algérie après le 31/10/53 et jusqu'au 2 juillet 1962 inclus pour ces 3 territoires) et au moins pour 90 jours consécutifs ou non, ou encore provenant de différents conflits ; y compris les opérations extérieures plus récentes : Liban, Cambodge, Guerre du Golfe, Ex-Yougoslavie, etc.

1) Ceux qui étaient affectés à une unité combattante à terre ou embarqués à bord de bâtiments de guerre engagés au combat ou qui ont obtenu une citation individuelle ou encore dont les unités ont été engagées dans des opérations de feu ou de combat (Ex : Q.G. Santon dans les souterrains de Mers El Kebir en 1962) peuvent demander la Carte du Combattant qui leur donne de nombreux avantages.

2) Ceux qui étaient affectés dans une unité non combattante (y compris la guerre de 39/45) peuvent maintenant prétendre au TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION (TRN).

3) Ces titres doivent être demandés au Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants (O.N.A.C.) implanté au Chef-lieu de votre département (adresse dans l'annuaire téléphonique - rubrique « Anciens Combattants » ou par Minitel).

4) Ces deux titres permettent de cotiser pour la RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT avec une participation importante de l'ÉTAT (de 12,5% à 60% et même plus pour ceux qui cotisent à Capital Réservé).

